

CONTRAT DE RIVIERE AIN AMONT

Compte rendu de réunion

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière

*Réunion de la commission thématique
«Préservation, restauration des milieux
aquatiques et du patrimoine naturel»*

Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00

crenaud@cg39.fr

nguittot@cg39.fr

le mercredi 23 janvier 2013 à Champagnole

Collège des collectivités territoriales

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Conseil Général du Jura	Michel BALLAND (Président du Contrat de rivière Ain amont)	X	
Conseil Général du Jura	Serge OUTREY (Vice-Président du Contrat de rivière Ain amont)	X	
Communauté de Communes d'Orgelet	Bernard DE MERONA	X	
Syndicat des Eaux du centre est du Jura	Gilbert TISSOT (Président)	X	
Parc Naturel Régional du Haut Jura	Christian BRUNEEL	X	

Collège de l'Etat et des établissements publics associés

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Direction Départementale des Territoires	Iona BOUVIER	X	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Alexandre BELLON	X	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté	Fabien PONCHON	X	
Office National des Forêts	Patricia NICOT		X
ONEMA – Service Départemental du Jura	Jean-Louis GAROT	X	
ONCFS – Service Départemental du Jura	Jean-Luc SIMON	X	
Direction Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Patrick EBEL	X	

Collège des organisations professionnelles et des usagers

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Chambre d'Agriculture du Jura	Gilles TONNAIRE	X	
Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Jean-Baptiste FAGOT	X	

Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Claude SCHNEITER	X	
Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	Esther MARTIN	X	
Fédération des Coopératives Laitières du Jura	Rémi HUGON	X	
Jura Nature Environnement	Vincent DAMS	X	
Les Amis de la Rivière d'Ain	Florent TISSOT	X	
EDF	Thomas BONTE	X	
Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté	Luc BETTINELLI	X	
Comité Départemental en faveur des Zones Humides du Jura	Cédric FUMEY	X	
Energie Ain Supérieur E.H.A	Monsieur GERARD	X	

Autres personnes présentes

Organisme	Représentant
Conseil Général du Jura	Pascal MILLE – Chef de la mission Rivières et Espaces Naturels – Cg39
Conseil Général du Jura	Jérémie CATTEAU – Technicien de la mission Rivières et Espaces Naturels – Cg39
Contrat de rivière Ain amont	Claire RENAUD – Animatrice du Contrat de rivière
Contrat de rivière Ain amont	Nicolas GUITTOT – Chargé de mission du Contrat de rivière

1) Contexte et ordre du jour de la réunion

Le dossier sommaire de candidature du contrat de rivière Ain amont, réalisé par le Conseil Général du Jura et présenté devant le comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée, a reçu un avis favorable le 2 juillet 2012.

Le comité de rivière, instance chargée du suivi et de l'élaboration du contrat, a été installé par le Préfet du Jura le 15 octobre 2012. Lors de cette réunion, le Président du Comité de rivière, Monsieur Michel BALLAND, a souhaité mettre en place trois commissions thématiques chacune présidée par un Vice-Président.

Ainsi, la réunion du 23 janvier 2013 est la première rencontre de la commission « Préservation, restauration des milieux aquatique et du patrimoine naturel ».

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- A- Présentation du rôle de la commission thématique
- B- Etat des connaissances actuelles
- C- Perspectives de travail de la commission

2) Introduction

M.BALLAND rappelle l'état d'avancement du contrat de rivière de l'Ain amont et précise que celui-ci rentre dans sa phase d'élaboration. Il remercie l'ensemble des participants de leur présence et exprime sa volonté pour que cet outil de planification puisse rassembler et

fédérer les acteurs du territoire. M.BALLAND rappelle que M.OUTREY a été désigné Vice-Président du comité de rivière et qu'il sera en charge de présider cette commission.

M.OUTREY remercie également l'ensemble des participants de leur présence. Il précise que le territoire de l'Ain amont était orphelin d'un point de vue de la gestion globale et concertée de l'eau et que la mise en place d'un contrat de rivière sur ce bassin versant est une véritable opportunité. M.OUTREY évoque la richesse du patrimoine naturel du territoire et la nécessité d'assurer sa préservation et sa valorisation de manière concertée.

3) Rôle de la commission thématique « Préservation, restauration des milieux aquatiques et du patrimoine naturel »

La commission thématique, durant la phase d'élaboration du contrat de rivière Ain amont, aura pour missions principales de :

- compléter l'état des connaissances ;
- hiérarchiser le programme d'actions ;
- valider les fiches actions qui seront inscrites dans le dossier définitif.

Les fiches actions devront s'inscrire et être en cohérence avec les grands objectifs définis dans le dossier sommaire de candidature (cf tableau ci dessous).

Volet B – Restauration, préservation des cours d'eau, lacs et zones humides	<ul style="list-style-type: none">✓ Restaurer la continuité écologique (biologique et sédimentaire)✓ Restaurer et préserver le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau✓ Restaurer et préserver les zones humides✓ Restaurer, préserver les lacs et améliorer les connaissances sur leur fonctionnement✓ Protéger les espèces patrimoniales et restaurer leurs habitats✓ Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
--	---

D'autre part, il est précisé que les fiches actions du dossier définitif devront comprendre un certain nombre d'éléments : objectif de l'action, maîtrise d'ouvrage, situation géographique de l'action, description technique de l'action, priorité de l'action, plan de financement, indicateur de suivi et la compatibilité avec le programme de mesures. Un exemple de fiche actions est transmis à l'ensemble des participants.

4) Fonctionnement physique de l'Ain amont et de ses affluents

Intervention de M.TISSOT : il souhaite que soit considéré dans les réflexions sur le bassin versant, la dimension karstique du territoire et les circulations d'eaux souterraines. Il propose qu'une carte du bassin versant hydrogéologique soit présentée lors de la prochaine commission.

Intervention de Mme. RENAUD : La dimension karstique du territoire est effectivement bien prise en compte dans le dossier sommaire de candidature. Une carte reprenant les tracés réalisés sur le bassin versant sera effectuée à partir des données disponibles (données DREAL). Elle rappelle également que le bassin topographique de l'Ain amont est « entouré » d'autres démarches de bassin versant qui contribuent également à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Intervention de M. PONCHON : il propose de faire la synthèse des études réalisées sur l'Ain amont, et d'envisager des études complémentaires sur les secteurs peu renseignés.

Il souhaite ensuite connaître les personnes qui seront mobilisées pour rédiger le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) relatif au diagnostic hydromorphologique de l'Ain amont et de ses affluents.

Enfin, il propose de mettre à disposition des exemples de C.C.T.P de diagnostic hydromorphologique.

Intervention de Mme. RENAUD : Le dossier sommaire de candidature a permis de recenser les principales études réalisées sur le territoire de l'Ain amont. Néanmoins, il est à noter que la plupart des études n'abordent que la thématique « entretien des cours d'eau » et sont relativement anciennes (études sur le Hérisson (année 2000 - SOGREAH), la Sirène (année 2000 - SOGREAH), le Drouvenant (2000), l'Angillon (année 2006 – Reilé), l'Ain (année 2007 – Topo services : étude non finalisée). Mme RENAUD souligne également qu'une étude est actuellement menée, sur la partie du Domaine Public Fluvial de l'Ain, par l'Etat et que celle-ci pourra apporter des éléments. La DREAL et la DDT pourront par ailleurs transmettre les études non recensées dans le dossier sommaire de candidature.

D'autre part, Mme RENAUD précise que le C.C.T.P sera rédigé, en interne, par le secrétariat technique du Contrat de rivière Ain amont (C.RENAUD et N.GUITTOT). Ce cahier des charges sera soumis à validation auprès d'un groupe technique.

Intervention de M.FAGOT : il souhaite connaître le planning prévisionnel concernant l'organisation d'une réunion du groupe de travail technique. M.FAGOT souhaite également savoir si une approche écologique est prévue.

Intervention de Mme. RENAUD : Une réunion technique sera organisée au cours du mois de février 2013 pour identifier les secteurs prioritaires à étudier au regard du linéaire important de cours d'eau du territoire (plus de 800 km).

Mme. RENAUD précise qu'il existe un certain nombre de stations de mesures présentes sur le bassin versant de l'Ain amont (réseau de suivi de la Directive Cadre Européenne, réseau de suivi départemental et réseau de suivi du PNR du Haut Jura). Ce réseau de mesures pourra être complété dans le cadre de la phase d'élaboration du contrat de rivière. Ce point fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion technique.

Intervention de M.GAROT : il propose d'engager la réflexion sur la définition des secteurs prioritaires, d'un point de vue morphologique, en s'appuyant sur les masses d'eau d'ores et déjà ciblées dans le Programme De Mesures (P.D.M) du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée.

Intervention de M.BONTE : il évoque le programme de recherche mené actuellement sur la rivière d'Ain depuis le barrage de Blye jusqu'à l'aval de la chaîne des barrages. Il précise que cette étude pourra permettre de compléter le futur diagnostic hydrodromorphologique mais que les conclusions ne seront pas disponibles avant 2015/2016.

M.BONTE souhaite également savoir si l'ensemble des stations de mesures sont recensées.

Intervention de Mme.RENAUD: Une carte recensant et localisant l'ensemble des stations de mesures présentes sur le bassin de l'Ain amont est effectivement réalisée.

Intervention de M.DAMS : Il propose que dans le cadre du Contrat de rivière Ain amont, l'ensemble des données des différents réseaux de mesures puissent être centralisé, ce qui permettrait d'avoir une meilleure lisibilité de celles-ci à l'échelle du bassin versant de l'Ain amont.

5) Les lacs du bassin versant de l'Ain amont

Intervention de M.FAGOT : Il souligne la nécessité de réaliser le travail de synthèse sur les études « lacs » dans le cadre de la phase d'élaboration du Contrat de rivière Ain amont. Ce travail, réalisé par le secrétariat technique du Contrat permettra d'avoir une meilleure lisibilité sur les données existantes et pour définir les actions à mener (actions sur l'acquisition de nouvelles données, pour améliorer le fonctionnement des lacs,...).

Intervention de M.GAROT : il fait remarquer la nécessité d'étudier les lacs de petites surfaces sur lesquels le niveau de connaissance est faible.

Intervention de M. BRUNEEL : il propose la mise en place d'un suivi des lacs du territoire. M.BRUNEEL rappelle également le suivi actuellement mené par le PNR du Haut Jura sur les lacs utilisés à des fins d'alimentation en eau potable (lacs de l'Abbaye, des Rousses, de Bellefontaine et du Trouillot).

Intervention de M.DAMS : il approuve la remarque de M.BRUNEEL et propose d'intégrer à ce suivi les lacs artificiels notamment les lacs de retenues.

Intervention de M.GAROT : il approuve la remarque de M.DAMS concernant les lacs de retenues notamment le lac de la retenue de Blye.

Intervention de Mme.RENAUD : Elle rappelle que, dans un premier temps, le travail de synthèse sera réalisé et qu'effectivement à l'issue de celui-ci des points complémentaires de suivi pourront être ajoutés, sur certains lacs du bassin versant, si cela s'avère pertinent.

Intervention de M.MILLE : il précise que le travail de synthèse des données existantes sur les lacs du territoire sera bien effectué, par le secrétariat technique du Contrat (N.GUITTOT), en lien étroit avec les partenaires et les acteurs du territoire.

6) Les zones humides du bassin versant de l'Ain amont

Intervention de M. BRUNEEL : il souligne la nécessité d'informer les élus sur la prise en compte des zones humides dans les différents documents d'urbanisme.

Il souhaite ensuite que la stratégie de gestion des zones humides du contrat de rivière Ain amont s'accorde avec la politique des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S) menée par le Département du Jura.

De plus, il propose que les zones humides du bassin versant de l'Ain amont soient considérées prioritairement dans la politique des ENS du Conseil Général du Jura.

Intervention de M.MILLE : il confirme que les zones humides sont des écosystèmes à considérer dans le cadre de la politique ENS du département, et rappelle que le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles est en cours d'élaboration.

Intervention de M.BOUVIER : elle rappelle que la compatibilité entre les documents d'urbanisme et le SDAGE est étudiée par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Intervention de M.GAROT : il évoque le contexte autour de la tourbière d'Andelot et précise qu'aucun porteur de projet n'a été identifié pour assurer la gestion de ce site.

Intervention de M.BETTINELLI : il décrit l'état de fonctionnement de la tourbière d'Andelot et précise que le CEN FC rédige un plan de gestion du site. Il précise que la mise en œuvre d'actions de restauration ne pourra avoir lieu sans le concours d'une structure porteuse.

Intervention de M.DAMS : il évoque la possibilité de solliciter des porteurs de projet issus des secteurs industriels, agricoles, etc. pour mener à bien des projets de gestion de zones humides. D'après lui, il est indispensable de mobiliser, sensibiliser fortement les acteurs du bassin versant pour voir émerger des actions concrètes.

7) Le patrimoine naturel du bassin versant de l'Ain amont

Intervention de M.DAMS : il précise que Jura Nature Environnement a établi, à partir des données existantes, une liste d'espèces sensibles non concernées par les zonages réglementaires (loutre, triton crêté...). Cette liste sera transmise au secrétariat technique du Contrat de rivière. M.DAMS souligne l'importance d'intégrer davantage dans le Contrat de rivière cette approche « espèces ».

Intervention de M.FAGOT : il souligne que l'animation, sur les sites bénéficiant d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, réalisée par les services de la DDT, n'est à son sens pas suffisamment importante.

Intervention de M.MILLE : il souligne le manque de collectivités ou groupements porteurs de projets sur le bassin versant en lien avec cette thématique.

Intervention de M.FAGOT : il rejoint la proposition de M.DAMS et souhaite que la commission intègre également, dans le Contrat de rivière, les espèces dites non patrimoniales et qui pourtant participent à la richesse du bassin versant.

Intervention de Mme.RENAUD: Une réflexion sera menée par le secrétariat technique (synthèse des données existantes).

8) Le risque inondation sur le bassin versant de l'Ain amont

Intervention de M. BRUNEEL : il remarque que cette problématique affecte moins d'une dizaine de personnes sur le bassin versant et qu'elle ne semble pas prioritaire. M.BRUNEEL ajoute qu'il faut prévenir en amont les constructions sur les secteurs inondables. Enfin, il propose que soit retirée de la présentation la perspective de travail suivante : choix d'un dispositif de protection.

Intervention de Mme.RENAUD: la problématique des inondations a été rajoutée au dossier sommaire de candidature suite à une demande de certains élus.

Intervention de M.OUTREY: Il propose que la problématique des inondations soit discutée en réunion de bureau de comité de rivière pour savoir si cet axe de travail doit être ou non conservé dans le Contrat de rivière.

Intervention de M.FAGOT : il propose d'inventorier les secteurs bâtis soumis à débordement et de relever les chroniques de débits au moment des débordements.

Intervention de M.TISSOT : il souhaite savoir si l'imperméabilisation des surfaces pourrait entrer dans le cadre de la réflexion sur les inondations.

Intervention de M.GAROT : il précise que la problématique évoquée par M.TISSOT relève du domaine de la gestion des eaux pluviales traité lors de la commission 1 « Qualité, Quantité ».

9) Divers

Intervention de M.DAMS : il évoque un projet de réintroduction d'espèce : le castor (*Castor fiber*). M.DAMS précise que ce mammifère actuellement absent du territoire du bassin versant ne peut coloniser l'amont de la rivière d'Ain du fait de la présence d'ouvrages

hydroélectriques (chaîne de barrages de Vouglans) barrant le lit majeur. Il souligne le rôle important de cette espèce dans la gestion des milieux rivulaires.

Intervention de Mme.RENAUD : la réintroduction d'espèce doit être étudiée de manière plus précise avant toute action en ce sens (évaluation de la pertinence de réintroduire cette espèce, évaluer la possibilité de recolonisation naturelle par l'espèce, ...).

Conclusions de la commission thématique

Il est acté que :

- **une réunion technique spécifique sera organisée, au mois de février, pour échanger davantage sur le contenu du cahier des charges pour la réalisation d'un diagnostic hydromorphologique ;**
- **une réunion technique spécifique sera organisée, au mois de février, sur la hiérarchisation des zones humides du bassin versant de l'Ain amont ;**
- **une synthèse des données sur les lacs jurassiens sera réalisée par le secrétariat technique du contrat de rivière en collaboration avec les acteurs du territoire ;**
- **une réflexion plus poussée sur les connaissances des espèces sera menée notamment via un recensement des données existantes ;**
- **une discussion en réunion de bureau de comité de rivière aura lieu pour échanger sur la prise en compte ou non de la problématique des inondations dans le cadre du contrat de rivière Ain amont.**

Prochaine commission thématique

Avril – mai 2013

Contacts pour toutes informations complémentaires

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00
crenaud@cg39.fr

Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 42 04 Fax : 03 84 87 35 00
nguittot@cg39.fr